

DOMAINE PUBLIC DP

JAA 1002 Lausanne

28 novembre 1996 - n° 1279
Hebdomadaire romand
Trente-troisième année

Pour que vive le service public

LE SERVICE PUBLIC est mal aimé. La déferlante, en érigeant les lois du marché en règle d'or des conduites humaines, n'épargne pas les monopoles d'Etat. A l'heure de la globalisation de l'économie, le service public apparaît comme une manifestation d'un autre âge, inefficace et coûteux, un frein au progrès technique et au développement économique. Placé donc à la concurrence, véritable moteur de l'innovation et du bien-être collectif. Et que l'Etat se contente d'atténuer les dégâts provoqués par les inévitables soubresauts d'une économie dynamique.

Paradoxalement, le service public est mal défendu par nombre de ses partisans. Parce qu'ils lui vouent un attachement quasi-religieux, ces derniers ne veulent ni voir les innovations technologiques, ni prendre en compte les besoins changeants des usagers qui imposent l'adaptation du service public. Trop souvent ils confondent défense du rôle de l'Etat et maintien des avantages de la fonction publique: corporatisme et étatismes font encore bon ménage.

Nous vivons dans un monde compliqué. Si les solutions simplistes font aujourd'hui recette, elles ne résoudront pas pour autant nos problèmes. La naïveté des libéraux ne jurant que par la concurrence n'a d'égale que la foi inconditionnelle de ceux pour qui le salut ne peut venir que de l'Etat. Moritz Leuenberger a mis en garde les socialistes réunis en congrès à Davos contre une guerre de religion qui ferait oublier ses objectifs à la gauche démocratique. Pour réaliser une société libre, juste et solidaire, a-t-il rappelé, nous avons besoin d'un Etat fort et efficace. Efficace par le choix judicieux des moyens et des règles qui favorisent nos objectifs. Fort pour être capable de faire respecter les règles communes.

Le service public répond à un besoin considéré comme essentiel par la collectivité et que le marché ne parvient

pas à satisfaire. Grâce à lui, des usagers ont accès à des prestations dont les exclurait la seule logique économique: le branchement téléphonique d'une habitation isolée n'est pas rentable ou présente un coût prohibitif pour son bénéficiaire. Le service public – on pense ici au réseau de transport –, c'est aussi la possibilité de gérer de manière équilibrée l'occupation du territoire.

L'accomplissement de ces missions, politiquement légitimées, implique une palette de moyens fort divers: ici une administration en situation de monopole, là une régie en concurrence avec des opérateurs privés ou des acteurs privés exclusivement. Tout dépend de la nature du domaine. A l'origine, le monopole des PTT sur les communications téléphoniques et télégraphiques était justifié notamment par l'importance des investissements nécessaires à la construction du réseau. Aujourd'hui, l'évolution technologique le rend caduc, contre-productif même (voir notre dossier en pages

*La naïveté des libéraux
ne jurant que par
la concurrence
n'a d'égale que
la foi inconditionnelle
de ceux pour qui
le salut ne peut venir
que de l'Etat*

4 et 5). De même une libéralisation du transport des marchandises par le rail améliorerait sans doute l'efficacité du chemin de fer face à ses concurrents routiers. Alors qu'une telle solution mettrait en péril la fiabilité du trafic des voyageurs.

Libéralisation, délégalation de tâches, introduction de mécanismes concurrentiels dans le fonctionnement de cer-

taines politiques publiques – voir la santé: il ne s'agit pas de démantèlement du service public, comme le soupçonnent aussitôt les dévots de l'Etat. Les missions subsistent, ce sont les moyens de les assurer qui changent. Mieux faire correspondre les prestations aux besoins, maîtriser les coûts, ce sont là des objectifs que ne renient pas les socialistes.

A condition bien sûr que ces adaptations respectent les missions de service public et ne péjorent pas les conditions de travail de ceux qui les assurent.

JD

Quand Edipresse veut faire cavalier seul

Le 12 et le 13 novembre dernier, les salariés de la plus grande entreprise des arts graphiques de Suisse romande, Edipresse, ont conclu avec la direction un Accord interne, en vigueur dès 1997 et valable jusqu'en 1999, en lieu et place du traditionnel contrat collectif national. Les négociations ne se sont pas faites entre patrons et syndicat, mais bien entre la commission du personnel d'Edipresse et les représentants de la direction du groupe. Cet accord serait anodin, voire même banal s'il ne se situait pas dans une branche professionnelle qui fait figure d'exemple d'implantation syndicale dans le monde salarié.

EDIPRESSE AVAIT EN réalité déjà préparé la rupture avec les syndicats du livre et du papier et des arts graphiques. En automne 1994, la renégociation du contrat collectif de la branche était bloquée, la position de l'association patronale (ASAG/Viscom) menaçant par trop les acquis salariaux. Une grève de trois jours avait été déclarée, suivie par toute la branche. Les discussions avaient alors repris pour aboutir à la signature d'un CCT valable jusqu'en 1999. Edipresse, visiblement échaudé par les compromis patronaux et les exigences syndicales, avait alors décidé de sortir de l'association patronale et de rompre les rapports contractuels avec les syndicats. Le groupe n'avait donc pas signé le nouveau contrat CCT 95 et promis de respecter l'ancien CCT datant de 1988.

Refus de négocier

Au cours de l'année 1995, Edipresse a fait savoir qu'il souhaitait conclure un accord interne à l'entreprise avec les représentants du personnel et sans les syndicats. Début 1996, la direction a décidé d'engager les négociations. Lorsque la commission de négociation du personnel a demandé que les syndicats soient présents, la direction a opposé une fin de non recevoir, considérant cette revendication comme un refus de dialoguer de la part du personnel. Si celui-ci s'entêtait, Edipresse appliquerait simplement le CCT sans les avantages promis dans le panier des futures négociations patronat-personnel. Les membres de la commission du personnel ont donc décidé d'engager les négociations. Résultat final des tractations: les salariés ne gagnent pas grand-chose au change; ils ne perdent rien non plus des acquis salariaux contenus dans le CCT de 1995.

Cependant, ce nouveau type de partenariat appelé «Accord interne» modifie considérablement les rapports de force. Les exemples sont légion à l'heure actuelle qui confirment cette tendance. Le cas d'Edipresse comme celui de Ciba, de l'Association des grands magasins ou de la Fédération des cafetiers restaurateurs, montre que les représentants patronaux acceptent de moins en moins de chercher un terrain d'entente avec les salariés par la

contractualisation des rapports de travail, comme si ceux-ci constituaient une menace pour l'entreprise. Dans un pays où la paix du travail repose sur la recherche du consensus entre employés et employeurs par le biais de conventions collectives de travail nationales, cela peut-il mettre en danger la protection des travailleurs, et à terme l'équilibre social?

Particulier et centralisateur

L'«Accord interne» conclu au sein d'une entreprise est un contrat individuel. Son application n'induit aucune procédure d'arbitrage à laquelle il est possible de recourir en cas de divergences d'interprétation ou de conflit. L'inégalité des contractants est d'autant plus flagrante que, contrairement aux représentants syndicaux, les membres du personnel qui traitent avec la direction sont des salariés de l'entreprise. Peuvent-ils avoir une marge de manœuvre suffisante pour faire respecter un accord interne face à leur propre patron? S'il y a divergence ou conflit, ne peut-on craindre les risques de pression de la direction sur ses employés?

Enfin, les nouvelles formes du travail prônent la flexibilité, les changements d'orientation professionnelle, la mobilité des travailleurs d'une entreprise à l'autre. Elles n'offrent plus un cadre suffisant garantissant le respect des conditions de travail. Si aucun contrat national n'assure les garde-fou pour toute une branche, le travailleur devient captif des exigences des entreprises. A l'heure où la menace du chômage plane, les employeurs ont alors toute latitude pour imposer leur cadre contractuel, négocié au cas par cas, avec les risques connus de dumping salarial.

L'exemple donné par Edipresse est cependant instructif sur un point. Les assemblées générales organisées par la commission du personnel sur l'«Accord interne» ont été largement suivies; les facultés de mobilisation des travailleurs pour «leurs» conditions de travail méritent d'être mieux soutenues. Les structures syndicales centralisatrices, donc délocalisées, doivent, plus que jamais, s'enraciner sur les lieux de travail.

gs

Le Parti socialiste refuse le chantage de l'UDC

Les résolutions votées dans les congrès sont souvent faites de langue de bois et d'intentions généreuses. Le texte du Parti

socialiste suisse sur l'Europe, adopté lors du Congrès de Davos se distingue par quelques prises de position plus concrètes.

LORS DE SON congrès ordinaire du 16/17 novembre tenu à Davos le Parti socialiste suisse a voté une résolution sur les négociations avec l'Union européenne. Le texte ne se contente pas d'émettre des vœux de prompt aboutissement. Il formule une position claire sur trois points sensibles.

Il accepte le principe européen de la libre circulation des personnes, soulignant opportunément qu'il profitera aussi aux Suisses appelés à travailler dans l'Union. Il énumère les mesures d'accompagnement qui devraient être prises pour éviter un dumping salarial. Prioritairement il s'agit «de faciliter l'extension des conventions collectives, de rendre de force obligatoire les accords entre employeurs et organisations syndicales et de fixer des conditions sociales et salariales minimales dans les secteurs sans convention collective de travail».

Le PS veut l'adhésion

En ce qui concerne la circulation routière, la résolution rappelle les règles constitutionnelles introduites par l'initiative des Alpes et la taxe, proportionnelle aux prestations, devant frapper les poids lourds; elle y ajoute des redevances spécifiques pour le trafic transalpin. A ces conditions le transfert sur le rail du transit européen est possible et le PSS accepte pour la capacité des camions la norme des 40 tonnes.

Enfin la résolution prend position sur la politique d'obstruction de l'UDC et de l'ASIN. Nulle originalité à ce qu'elle demande au Conseil fédéral et aux autres partis gouvernementaux de n'en pas tenir compte. En revanche, le retrait de la demande d'adhésion est refusé catégoriquement. Il vaut la peine de citer. «Le Parti socialiste veut l'adhésion de la Suisse à l'Union européenne. Le retrait de la demande s'y référant n'entre dès lors pas en ligne de compte. Il accentuerait encore les difficultés qui marquent les négociations bilatérales et constituerait une

concession erronée en faveur de l'UDC».

Le texte de cette résolution a dû être préparé avant les entretiens de Wattenville du 8 novembre. On comprend mal dès lors ce qui a permis à Franz Steinegger, rapportant selon le tournus sur l'objet des entretiens, de déclarer que la proposition de l'UDC (que le Conseil fédéral retire sa demande d'adhésion en échange d'une acceptation par l'UDC du résultat des bilatérales) avait été reçue avec ouverture (Offen-

heit) par les radicaux et les socialistes. Les journalistes de la NZZ ou du *Journal de Genève* qui ont relaté ou commenté ces propos tenus au point de presse sont compétents et avertis. Ils ont rapporté ce qui a été dit. Le compte rendu de Franz Steinegger aurait donc mérité un démenti immédiat du Parti socialiste.

Pourquoi s'en est-on abstenu? Disons que la résolution du Congrès de Davos en tient lieu. Elle fixe clairement la ligne. ag

FISCALITÉ ET PRÉLÈVEMENTS SOCIAUX

La TVA, bonne à tout faire

LE DIFFÉRENTIEL ENTRE le taux actuel de la TVA (6,5%) et le taux de référence de l'Union européenne (15%) est perçu comme une réserve fiscale; il suffirait d'y recourir à bon escient. Enumérons!

L'Union suisse des arts et métiers (USAM), avec beaucoup de maladresses tactiques, a, la première, lancé une initiative: abolir l'impôt fédéral direct en augmentant la TVA. Le Parlement et le peuple ont constitutionnellement réservé un point de TVA pour le financement de l'AVS. Aujourd'hui l'Union syndicale et le Parti socialiste envisagent de couvrir avec des points TVA (6 ou 8) une partie des coûts de l'assurance maladie.

Une remarque sur cet engouement:

La référence à l'Union européenne qui définit la marge à disposition est pratique à condition que l'on n'oublie pas un point essentiel. L'adhésion obligera la Suisse à participer de manière importante au financement des fonds européens. Difficile d'évaluer aujourd'hui la facture que Blocher ne manque pas dans chaque débat d'évoquer: disons qu'elle sera l'équivalent de 1 ou 2 points. Si donc l'on se réclame de l'Union européenne, il serait judicieux de dire que le différentiel est de (15-2)-6,5 soit 6,5. Moins le point engagé pour l'AVS, reste 5,5. C'est en-

core beaucoup, mais déjà inférieur à ce qu'on se propose d'engager par voie d'initiative.

Certes, il y aura décantation entre tous les vœux et propositions. Mais la cohérence logique veut que l'on ne se réclame pas de l'Europe en oubliant que l'adhésion a un coût et qu'on ne peut pas dépenser deux fois la même somme: une fois au titre de la politique extérieure et l'autre fois au titre du ménage intérieur. ag

Médias

LA LUTTE DE classe est actuelle. L. Pierre-Noël Julien, directeur du Bureau des métiers à Sion, écrit dans *Entreprise romande* (8.11): «...on parle de moins en moins de loi sur le travail dans cette campagne, mais de la votation du 1^{er} décembre comme date importante dans la lutte des classes».

LU AVEC PLAISIR, dans *Solidarité* (n° 72), journal de l'Œuvre suisse d'entraide ouvrière (OSEO), les souvenirs de Willy Schüpbach sur les premières colonies de cette œuvre pour les enfants de chômeurs, au début des années 30. *cfp*

Le monopole d'Etat ne tenait

Souvenez-vous. Au début des années 80, les appareils téléphoniques bon marché en provenance d'Extrême-Orient inondent le marché suisse. En toute illégalité. Malgré la menace de sanctions pénales, les PTT ne parviennent pas à contenir ce déferlement. Et en 1992, la nouvelle loi sur les télécommunications légalise cet état de fait. Depuis lors téléphones et autres terminaux sont en vente libre, sous réserve de leur homologation par l'Office fédéral de la communication. Ainsi est ouverte la première brèche dans le monopole des PTT. Le coup de grâce ne va pas tarder.

AU COURS DE la présente session, le Parlement est à nouveau saisi d'un projet de révision législative qui entérine la libéralisation des télécoms. Ne voyons pas là une manifestation supplémentaire de la vague néo-libérale. Si le droit court derrière la technique, c'est parce que cette dernière se moque des frontières et disloque les monopoles publics. Aujourd'hui déjà les entreprises suisses et les particuliers profitent des bas tarifs d'Outre-Atlantique en faisant procéder à leurs appels vers le Nouveau Continent directement depuis les Etats-Unis (call back), d'où une baisse sensible des recettes du trafic international pour Télécom PTT. Le satellite va considérablement étendre la portée du téléphone portable. Des messages de plus en plus nombreux s'échangent sur le réseau Internet. La numérisation de l'information rend caduque la distinction entre transmission de la voix – réservée au monopole – et celle des données – ouverte à la concurrence.

Accéder au marché européen

Le monopole assiste impuissant à la multiplication des moyens de communication. Sa justification historique – la coûteuse nécessité de construire et d'entretenir un réseau dense – ne tenait qu'à un fil, un fil maintenant rompu. Plus grave, le monopole du réseau confié aux PTT interdit l'utilisation d'autres réseaux existants – réseaux de TV par câble, réseaux des CFF et des entreprises électriques notamment –, alors que la demande explose.

L'ouverture du marché des télécoms au sein de l'Union européenne, prévue pour le 1^{er} janvier 1998, n'est pas étrangère à l'empressement manifesté par la Suisse. Le projet du Conseil fédéral reprend d'ailleurs dans une large mesure la réglementation édictée par Bruxelles. Une nouvelle confirmation à affirmer sa souveraineté nationale en dehors de l'Europe. Rester à l'écart, ou même tarder à libéraliser, c'est condamner Télécom PTT au seul marché intérieur: il n'est pas question en effet qu'une entreprise monopoliste sur son territoire national puisse accéder à des marchés extérieurs. Gare alors aux hausses de tarifs. C'est également fermer la porte des exportations à l'industrie suisse des télécommunications. Une politique suicidaire quand on sait que cette branche va connaître une croissance importante au cours de la prochaine décennie et que les télécommunications constituent un facteur-clé du développement économique.

Face à un enjeu économique de taille, la bataille pour les parts de marché a débuté. Dans ces conditions, qu'advient-il du service public, de la desserte à conditions égales de l'ensemble du territoire? L'Etat, en décidant la libéralisation, a-t-il démissionné?

Les règles du jeu

Ne confondons pas libéralisation et déréglementation. En libéralisant, l'Etat renonce à son monopole, non à sa mission. Il reste garant de la fourni-

Quand la loi court derrière la technologie

PENDANT PRÈS DE 60 ans, la Loi fédérale sur la correspondance télégraphique et téléphonique (LTT) de 1924 a fidèlement rempli sa mission, assurer un service de base sur tout le territoire.

Il faut dix ans de travaux et de consultation pour répondre aux premiers coups de boutoir assénés par l'évolution technologique dès le début des années 80. La nouvelle Loi sur les télécommunications (LTC) entre en vigueur en 1992. Le Conseil fédéral y voit une réponse durable aux défis de la société de communication: «La LTT est en vigueur depuis plus de 60 ans. Si la nouvelle loi doit durer aussi longtemps, il faut qu'elle soit souple, ouverte aux innovations et qu'elle se limite à l'essentiel».

Pourtant, l'année suivante déjà, les experts reprennent leurs travaux. La procédure de consultation est lancée en 1995, le message et le projet de révision adressés au Parlement en juin 1996 et le Conseil national légifère à la session d'hiver de la même année. Le moulin législatif tourne rarement à une telle vitesse.

plus qu'à un fil

ture d'un service universel avantageux et de qualité, à toute la population et sur tout le territoire. C'est donc à lui de définir les règles du jeu et d'en assurer le respect pour que le marché fonctionne et procure les avantages attendus.

Garantir un service de base

Les entreprises désireuses d'opérer sur ce marché se verront imposer des règles tarifaires et de qualité. Car la concurrence ne doit pas conduire à privilégier les secteurs les plus rentables mais à améliorer les prestations et à en faciliter l'accès. D'où l'importance de la définition du service de base universel. Au moment où nous entrons dans la société de l'information, il importe de définir non pas un minimum, comme le prévoyait le projet initial du Conseil fédéral, mais au contraire un service de base très étendu. De même, la concurrence entre opérateurs ne doit pas se jouer sur le dos des salariés: une concession ne sera délivrée qu'aux entreprises respectant les conditions de travail usuelles de la branche. Tels sont les enjeux politiques de cette révision.

Les acteurs en présence

Télécom PTT n'a pas attendu la libéralisation complète du marché pour s'assurer une position internationale. La régie fédérale a déjà investi 1,2 milliard de francs dans des participations étrangères: avec les Suédois, les Espagnols et les Hollandais dans le cadre d'Unisource, en Tchéquie, en Hongrie et en Inde (voir graphique).

Avec la libéralisation complète, Télécom PTT, dorénavant société anonyme de droit public, devra faire face à des concurrents sérieux, essentiellement dans les secteurs du téléphone mobile et des communications d'entreprise. Sur les rangs:

- New Talco, qui associe les CFF, l'Union de banques suisses et Migros pour l'exploitation du réseau de fibre optique des chemins de fer.
- Global One, une filiale des télécoms français et allemands et de la société américaine Firma Sprint.
- Un consortium des grands distributeurs suisses d'électricité qui veulent également valoriser leur réseau.

jd

En coulisse

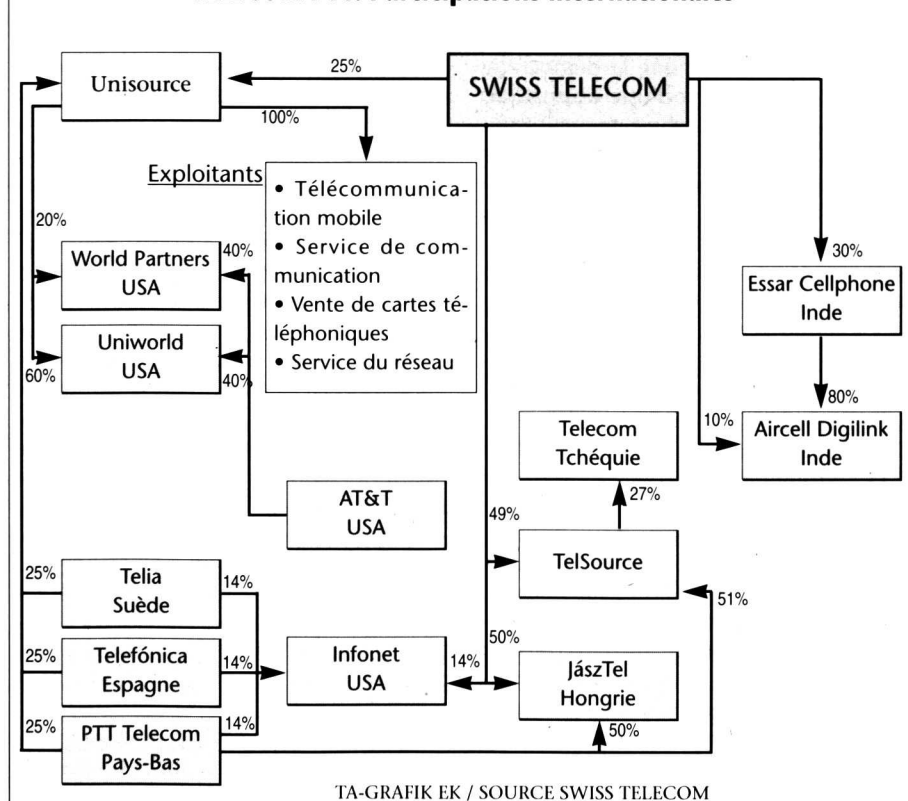
LE TROISIÈME GRAND parti gouvernemental se donne lui aussi un président montagnard; après le socialiste haut-valaisan Peter Bodenmann et le radical uranais Franz Steinegger, voici le démocrate-chrétien Adalbert Durer, 46 ans, d'Alpach, en Obwald, grand amateur de musiques et glisseur averti, sur terre (in-line) comme sur mer (surfing).

DANIEL ECKMANN, brillant sujet de la communication politique, reprend du service auprès de Kaspar Villiger, pour lequel il avait «vendu» la difficile acquisition des avions militaires F/A 18. Après un bref passage dans une agence de relations publiques, il rejoint le conseiller fédéral devenu dans l'intervalle chef d'un Département des Finances où il y a de quoi vendre, des programmes d'économies aux réformes fiscales.

APRÈS LA GRANDE interview du *Nouveau Quotidien*, celle de l'hebdomadaire économique *Cash*: des deux côtés de la Sarine, la presse s'intéresse au syndic de Fribourg, Dominique de Buman, PDC visionnaire et volontiers frondeur. Son avis sur la politique agricole: elle est paradoxalement menée par des gens ultra-conservateurs selon des principes ultra-communistes.

BERNE COMPTAIT SUR l'appui de la nouvelle ambassadrice des USA en Suisse, où Madeleine Kunin a passé les premières années de sa vie avant d'émigrer aux Etats-Unis en 1940. Or cette dame, rompant avec les usages diplomatiques, donne force avis personnels et peu amènes sur la question des avoies juifs. Elle trouve notamment - avec raison - que le délai de cinq ans consenti aux experts est «beaucoup trop long», puisqu'il ne s'agit pas de faire la clarté mais bien de publier des rapports et documents jusqu'ici recelés.

TELECOM PTT: Participations internationales



Des relations tumultueuses entre l'éthique et la démocratie

par Denis Müller, professeur à l'Université de Lausanne, président de l'Institut romand d'éthique

Michel Rocard ne fut pas longtemps premier ministre, et cependant, les systèmes sociaux qu'il a mis en place durant sa courte législature servent de modèles à plusieurs réformes introduites en Suisse. L'adoption récente du RMR vaudois en est un exemple (DP 1274). Bien que contestées (voir DP 1277, les réalisations en matière sociale de Michel Rocard sont inspirées par une éthique de la politique. Une conférence à ce sujet vient d'être publiée.

Le 20 mars 1996, Michel Rocard inaugurait à Genève l'Institut romand d'éthique des facultés de théologie de Genève, Lausanne et Neuchâtel. L'ancien premier ministre français a fait preuve d'une capacité peu commune de conjindre la réflexion de haut vol et le bilan d'une expérience politique considérable. Cette leçon exemplaire est désormais disponible dans un petit volume très lisible. L'éthique a peu de place dans l'exercice quotidien du métier politique. C'est pourquoi Rocard entend s'interroger sur les «conditions éthiques» dont a besoin la démocratie, ce type particulier de régime politique, «pour être à la hauteur de sa propre ambition».

Je, tu, il: les principes de la démocratie

Dans les dictionnaires, l'éthique est davantage méthode, démarche, bref: contenant plutôt que contenu. Avec Ricoeur, Rocard distingue trois pôles: d'une part l'intention éthique du sujet, précédant toute morale sociale structurée et codifiée; d'autre part le pôle «tu», revendiquant le respect d'autrui; enfin, le passage risqué du «je» au «tu» appelle un troisième pôle, celui du «il», de l'institu-

tion, lieu d'une éthique collective dépassant la simple éthique de l'individu ou des relations personnelles. Le triangle éthique suppose une réflexion sur les médiations reliant l'intention éthique originelle (la liberté) et l'objectivité sociale et institutionnelle de la vie collective (la loi).

Touchant la démocratie, Rocard note à quel point nos dictionnaires se méfient d'un pouvoir du peuple qui ne serait pas d'emblée celui de l'ensemble des citoyens. Il s'agit de penser le peuple comme lieu de citoyenneté laïque et donc d'émergence des libertés individuelles.

Le régime politique singulier qu'est la démocratie postule que ses institutions et ses pratiques, expressions incontournables du pôle «il», sont justiciables d'un jugement éthique. La démocratie est ainsi la traduction fondamentale et principielle d'une éthique.

Sur ces bases, Rocard développe une triple interpellation de la démocratie: son mode d'organisation, ses finalités et sa marche quotidienne.

Exigence de transparence

Mode d'organisation. Contre Rousseau, Rocard soutient que la démocratie représentative n'a rien d'une usurpation. Aux trois pouvoirs de base (exécutif, législatif, judiciaire) analysés par Montesquieu s'ajoute aujourd'hui le triple pouvoir de l'économie, de la technique et des médias, ce qui nous vaut de virulentes diatribes contre les médias: un homme politique écorché transparait, mais c'est au service d'une exigence absolue de transparence dans les affaires publiques.

Cette exigence de transparence n'est pas à confondre avec l'illusion mortifère de la transparence absolue, transgressant le droit au secret sur le plan privé; elle n'a rien à voir non plus, pour Rocard, avec la divulgation prématurée des termes de la négociation. Sans secret pendant la négociation, pas de négociation qui puisse aboutir; la négociation, cette vertu majeure de la pratique démocratique rocardienne, ne peut être transparente qu'après, jamais pendant.

Rocard n'est pas tendre avec les médias: obsession de l'image au détriment

de la vérité des faits, subordination aux techniques et à la vitesse, cloisonnement des compétences. L'attaque est frontale et parfois caricaturale, mais ce serait trop facile d'en ignorer la part de vérité.

Il faut sortir des fausses oppositions

Finalités. Le propos sur les finalités est d'inspiration webérienne, le cynisme en moins. L'éthique de responsabilité implique le respect de certaines contraintes: on ne résoudra pas les problèmes concrets du travail et du chômage «en faisant l'économie de la rigueur technique», ce qui ne légitime nullement de se débarrasser de l'éthique de conviction, qui nous rappelle, de son côté, que le réductionnisme économique ne suffit pas non plus à penser les transformations de la question sociale. Bref: il est temps de sortir des fausses oppositions.

Le socialisme de Rocard, on s'en doute, n'a rien de politically correct (voir la manière dont il se défend des remous causés par sa fameuse phrase «la France ne peut pas accueillir toute la misère du monde»). Mais face à la pensée unique des droites musclées ou au pseudo-réalisme du néolibéralisme froid, son célèbre parler vrai représente une chance à saisir pour une gauche en mal de rénovation.

Marche quotidienne. Rocard signale enfin trois problèmes: tout d'abord il n'y a pas de démocratie véritable sans compromis (une catégorie dont on redécouvre aujourd'hui la portée éthique); ensuite, la raison d'Etat n'est pas forcément contraire à l'éthique, à condition qu'elle demeure au service de la démocratie, et pour autant qu'on ne la mesure pas à une éthique dogmatique et absolue; enfin, la réalisation d'une démocratie vraiment éthique suppose le sens de la durée et donc aussi le courage politique.

Rocard, peignant son objet, donne beaucoup à voir de lui-même: figure provocante d'une conception de la démocratie soumise au regard critique et permanent de l'éthique, mais dénuée aussi de tout angélisme. ■

Michel Rocard, *Ethique et démocratie*, Genève, Labor et Fides, 1996 (collection Entrée libre, 36)

Entretenir les bâtiments plutôt que léguer des ruines

Faut-il démolir, rénover ou alors entretenir les ouvrages de génie civil et les bâtiments? C'est l'une des questions débattues lors du

Forum de la construction et de l'urbistique qui s'est tenu les 5 et 6 novembre derniers à Martigny.

L'INDUSTRIE DE LA construction est à la recherche de travail, à n'importe quel prix. Pour nombre de professionnels, la rénovation ne dégage pas une rentabilité suffisante. C'est pourquoi ils préconisent plutôt la démolition-reconstruction des ouvrages ayant atteint un certain stade de décrépitude. Une attitude confortée par l'impact psychologique de la reconstruction sur les acteurs de cette branche.

Une image valorisante

En effet, comme l'a rappelé Jean Cadavini, conseiller aux Etats neuchâtois, le maître de l'ouvrage, l'architecte et même l'entrepreneur se sentent beaucoup plus valorisés par l'inauguration d'une réalisation neuve que par celle d'un bâtiment rénové, quand

bien même la dépense serait identique dans les deux cas.

L'entretien plutôt que la construction

Hans Sieber, directeur de l'Office fédéral des questions conjoncturelles, non sans courage devant un public de professionnels, n'a pas hésité à contester cette vision: l'industrie suisse du bâtiment et du génie civil doit se recycler dans la maintenance. D'une part les besoins en matière de bâtiments et de routes se font moins pressants, d'autre part un grand nombre d'ouvrages montrent des signes évidents de vieillissement. L'entretien courant et la maintenance représentent donc le créneau prioritaire de la construction pour les années à venir. Réalisés avec soin et régularité, ils permettent d'évi-

ter des rénovations plus coûteuses et gênantes pour les usagers.

Les architectes devraient être sensibles à cette approche puisque la Charte de Venise, définissant les principes de la conservation des bâtiments et applicable par extension à tous les ouvrages produits par l'industrie de la construction, énonce à son article 4: «La construction des monuments impose d'abord la permanence de leur entretien».

Des sommes insuffisantes

Un bref inventaire de la situation des collectivités publiques montre l'urgence de freiner les investissements nouveaux au profit de la réhabilitation des bâtiments et des infrastructures existants. Bien qu'épargnée par la guerre, la Suisse, au cours des dernières décennies, a investi dans la construction et les infrastructures une proportion du produit intérieur brut nettement plus élevée que ses voisins. Et malgré la récente récession, cette fringale d'investissements perdure.

Par contre, les autorités se soucient trop peu de maintenir en état les équipements publics. Pour assurer la conservation à long terme de ces équipements – bâtiments publics, réseaux d'eau potable et d'égoûts, routes – les communes devraient dépenser 1400 francs par habitant et par an, estime l'économiste zurichois Matthias Lehmann. Alors qu'en 1994 elles n'y ont consacré que 350 francs. L'entretien du réseau autoroutier a englouti l'an passé 300 millions alors qu'il en exigerait 800. La valeur d'assurance des bâtiments publics en Suisse est évaluée à 170 milliards de francs. Calculés sur une durée de vie moyenne de 50 ans, les frais d'entretien annuels s'élèvent au minimum à 3,7 milliards; les collectivités se contentent d'y affecter 2 milliards. A ce rythme nous léguerons des ruines aux générations futures et les énormes investissements de ces dernières décennies n'auront été que des dépenses de consommation. *jpb/jd*

Basler Zeitung du 14 novembre 1996

COURRIER

Définition d'un intellectuel français

La semaine dernière, et sous la plume de Jérôme Meizoz, vous avez présenté le *Dictionnaire des intellectuels français du XXe siècle*. Permettez-moi d'y ajouter quelques remarques personnelles.

D'entrée, les auteurs précisent leur démarche. Selon eux, le prix Nobel qui ne quitte pas son labo pour signer des pétitions n'est pas un intellectuel. Quelle étrange dérive sémantique!

Ce point de vue me paraît très «médiatico-centrique» et suggère plusieurs questions:

- Le qualificatif «intellectuel» est-il attribué à partir d'un jugement basé sur des critères moraux?
- Si oui, comment ces critères sont-ils fixés? En fonction du «politiquement correct»?
- La valeur intellectuelle d'une personne serait-elle surtout déterminée par son impact médiatique?

Pour alimenter le débat, nous citons le passage-clé de l'introduction du *Dictionnaire* où les auteurs définissent le parti qu'ils ont pris.

«Qu'il soit clair d'emblée qu'un tel dictionnaire ne vise pas à évaluer les mérites des personnes citées dans leur champ d'activité purement professionnel. L'absence de tel prix Nobel de physique ou de médecine ne signifie pas qu'on sous-estime sa contribution à la science ou au bien-être de l'humanité, mais qu'au contraire, on a pris acte qu'il s'est toujours refusé à quitter son laboratoire pour descendre dans la rue, signer des pétitions, donner son avis sur l'avenir du socialisme, le déclin de la religion ou la férocité d'une dictature asiatique. Sartre, qui était orfèvre en la matière, l'a très bien dit. Le savant qui travaille à la mise au point d'une bombe atomique, n'est pas un intellectuel. Dès lors que, conscient du danger qu'il fait courir à l'humanité, il engage ses confrères à signer avec lui un manifeste contre l'emploi d'une telle bombe, il le devient».

Voir aussi J.-P. Sartre, «Plaidoyer pour les intellectuels», *Situations VIII*, Gallimard, 1972.

Claude Gillieron, Morges

Martina, nouvelle icône helvétique

**Martina Hingis n'existe pas.
La vie de sa mère est
un scénario de téléfilm:
la sportive douée,
mais pas trop,
bridée dans une dictature,
d'où elle s'évade
après avoir séduit
un Helvète de passage.**

LES RELATIONS ENTRE Mélanie et Martina font les délices des gazettes, c'est le freudisme expliqué aux ignares, la mère qui veut se réaliser à travers sa fille. Championne fabriquée par une mère ambitieuse? *L'Illustré* pose la question.

Nous voilà loin de nos sportifs de pointe. Qui s'intéresse aux parents d'Alex Zülle, de Vreni Schneider, de Kübilai Türkyilmaz ou de Laurent Dufaux? Ce sont sûrement des braves gens, des immigrés ou des gens bien de chez nous; aucun journaliste n'a l'idée de raconter leur vie ou d'examiner leur influence sur leur rejeton.

Maux de genou et rhume à vélo

Dimanche soir, sur Eurosport, il fallait voir la finale des Masters, ces deux sportives au bout du rouleau, Steffi Graf massant son genou en grimaçant et Martina boitillant, envahie par les crampes; c'était Hollywood. *On achève bien les chevaux*. Mais comme au cinéma, tout était comme mis à distance. D'abord par l'effet du commentaire. Les reporters étaient à Genève, ils commentaient les images venues de New-York, ils n'en savaient pas plus que nous, ce qui ne les empêchaient pas de tenir des propos d'un chauvinisme halluciné. Il faut tenir, Martina, disaient-ils, pendant qu'on la voyait boitiller.

Et puis, cette petite Hingis n'est peut-être jamais venue en Suisse romande, n'a pour ainsi dire jamais été interrogée par des journalistes d'ici. Hors du tennis, il paraît que sa principale occupation consiste à s'occuper de ses poneys. Voilà qui ne facilite pas une identification avec les loisirs de la majorité de nos concitoyens. Tandis que lorsque Pascal Richard, après une victoire d'étape dans le Tour de France, explique comment il a enrhumé son adversaire à 100 mètres de la ligne, on a l'impression de participer.

Dans *Le Matin* de dimanche passé, un journaliste s'indignait vertueusement de la propension des journalistes alémaniques à fouiller dans la vie des Hingis. Mélanie a tout de même le droit d'avoir un homme marié comme amant, ça ne regarde pas le lecteur, écrivait le journaliste en question, dans le but justement de susciter l'inté-

rêt de l'acheteur du journal, en attendant, bien sûr, de pouvoir gloser sur les petits amis de la jeune fille. Propos significatifs, la vie privée de Alex Zülle, etc., voir plus haut, n'intéresse personne. Mais Mélanie et Martina ne sont plus dans la même catégorie.

Elles ont le statut des rock stars et des princesses, un univers où l'unité de compte est de 100 000 dollars; Martina a déjà gagné plus d'argent à 16 ans que certains sportifs professionnels pendant toute leur carrière. Et ce n'est pas fini, son éducation semble avoir été sagement menée, la slovaque de St-Gall n'a rien d'un de ces bébés-champions à la courte carrière qui suscitent tellement de malaises.

L'addition du talent, de l'ambition, d'un terreau suisse favorable aux gens venus d'ailleurs débouche sur un étonnant paradoxe. Martina Hingis est une icône télévisée, une image virtuelle comme Pamela Anderson ou Claudia Schiffer. On pressent qu'une personne réelle doit exister, bien que nous n'en soyons pas absolument sûr. Pour l'instant, on attend avec impatience les futures aventures de Martina comme, adolescent, nous attendions le mercredi pour acheter le dernier numéro de *Tintin* au kiosque du quartier. *js*

Oubliés...

LE 9 OCTOBRE 1934, pendant la récolte des signatures de l'initiative de crise des syndicats, le Conseil fédéral a soumis à l'Assemblée fédérale un projet d'arrêté sur la création de possibilités de travail et d'autres moyens de combattre la crise. Parmi les «moyens mis en œuvre en vue d'une meilleure utilisation des possibilités normales de travail qu'offre notre économie»: développement du service de placement; perfectionnement et reclassement professionnels des chômeurs; répartition des possibilités de travail sur l'année entière; réduction de la durée de travail; mise à la retraite anticipée et cumul des gains; aide en faveur des entreprises commerciales ou industrielles, petites et moyennes. *cfp*